

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Clothing and Textiles Division / Division des  
vêtements et des textiles  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> DRAPEAU DU CANADA EXTÉRIEUR	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> C1111-130526/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> C1111-130526	<b>Date</b> 2013-11-29
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PR-751-63965	
<b>File No. - N° de dossier</b> pr751.C1111-130526	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-01-07</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Doré, Catherine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pr751
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1247 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5454
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 002

Le but de cette modification est de changer la clause Exigence technique et Quantités optionnelles.

À l'annexe A, supprimer 1. Exigence technique en entier et insérer ce qui suit:

### **1. EXIGENCE TECHNIQUE**

L'entrepreneur sera exigé de fournir au Canada pour le Patrimoine canadien des drapeaux nationaux du Canada extérieur (90 cm x 180 cm), type 4, sous-type 4B selon la norme CAN/CGSB-98.1-2011.

À l'annexe A, supprimer 4. Quantités optionnelles en entier et insérer ce qui suit:

### **4. QUANTITÉS OPTIONNELLES - Articles identifiés comme suit: 2 à 5**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, qui sont décrits sous les articles 1 à 5 selon les mêmes modalités et conditions et aux prix établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante pour un minimum de 3 000 unités par modification jusqu'à un maximum de 27 500 unités par option et sera confirmée par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option 1 à n'importe quel moment avant le 31 mars 2015 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

L'autorité contractante peut exercer l'option 2 à n'importe quel moment avant le 31 mars 2016 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

L'autorité contractante peut exercer l'option 3 à n'importe quel moment avant le 31 mars 2017 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

L'autorité contractante peut exercer l'option 4 à n'importe quel moment avant le 31 mars 2018 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Deux modifications par option peuvent être signifiées.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.